

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 26 septembre 2022 – 19h30 – Salle du Conseil général (salle média), La Sagne

M. Thierry Coita, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 18 conseillers généraux, 2 excusés, à savoir : Mme Sophie Nussbaumer et M. Pascal Oppliger. Et 1 absent, à savoir : M. Nicolas Jaquet

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2022

Le procès-verbal de la séance est accepté avec cette dernière modification à la majorité des membres présents.

Ordre du jour

1. Adoption du plan spécial d'extraction de la carrière du « Bois Vert » et de son règlement
2. Questions et interpellations
3. Communications du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

1) Adoption du plan spécial d'extraction de la carrière du « Bois Vert » et de son règlement

M. François Jaquet signale que c'est un dossier important, certainement le plus important de la législature. Le projet d'extension de la carrière, que l'on discute depuis 8 ou 10 ans arrive à son terme et dépend de la décision que prendra le Conseil général. Pour la commune, c'est important au niveau des retombées financières, car, si la situation de la commune actuelle est relativement bonne, il faut prévoir dans les années à venir une augmentation importante de charges liées par exemple, à tout ce qui concerne l'accueil parascolaire. D'un autre côté, il est vrai qu'une carrière est généralement mal perçue, mais celle de La Sagne offre l'avantage d'être un cercle fermé. Une fois les travaux terminés, le terrain reprendra son visage d'avant. La forêt sera replantée. C'est un avantage important au niveau de l'environnement. Il comprend les personnes opposées le projet, notamment à cause du trafic que ça engendre, beaucoup de camions qui descendent la rue du Crêt, 40 passages par jours. Le trafic routier a augmenté sensiblement ces dernières années. Il partage cet avis. Le Conseil communal ne verrait pas d'un mauvais œil l'annonce d'un référendum, et que le peuple se prononce sur ce sujet, car il n'est pas possible de mettre le projet en votation populaire, seul le référendum peut permettre au peuple de se prononcer. Il pense que ce serait bien que le peuple se prononce sur un projet aussi important, pour éviter de traîner encore des années.

M. Patrick Nussbaumer prend la parole :

Le groupe PLR s'est penché longuement et depuis longtemps sur la problématique de l'extension de la carrière, et nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

- 1) Nous estimons que vu l'importance du sujet, les 21 conseillers généraux de notre commune ne peuvent pas prétendre représenter l'ensemble de la population, car le sujet aura des implications sur les 30 années à venir.*
- 2) Nous sommes également très attachés à notre démocratie et au fonctionnement de celle-ci, qui par le biais des initiatives et référendums permet à la population de s'exprimer.*
- 3) Nous aurions voulu pouvoir consulter directement la population sur le sujet de la carrière, mais aucune procédure administrative ne le permet au niveau communal.*
- 4) Aussi, le seul moyen donné à la population de pouvoir s'exprimer sur le sujet de ce soir est le référendum. Et pour l'autorité. Ainsi le groupe PLR recommande à ses membres d'accepter l'arrêté de ce soir essentiellement pour donner la possibilité aux citoyens de lancer le référendum et ainsi permettre à toute la population ayant le droit de vote de pouvoir s'exprimer. Nous ajoutons qu'en cas de refus de l'arrêté de ce soir aucun référendum ne pourra voir le jour, et nous estimons encore une fois qu'il en va de notre responsabilité de donner aux citoyens le moyen de s'exprimer démocratiquement*

M. Didier Benoit annonce que la commission financière et la commission de la carrière ont accepté à l'unanimité le projet d'extension de la carrière.

Mme Nicole Dauwalder annonce que le groupe Sagne Demain accepte à l'unanimité l'arrêté concernant la carrière.

Les articles 1, 2 sont acceptés avec 15 oui (PLR 8 / SD 7) – 2 non (PLR)

L'arrêté est accepté avec 15 oui (PLR 8 / SD 7) – 2 non (PLR)

2) Questions et interpellations

Mme Manuela Sauser fait remarquer que la rue de Miéville n'est pas du tout sécurisée pour les enfants et les piétons, étant donné que le trottoir se trouve du côté sud. Vu l'augmentation du trafic de ces dernières années, et la vitesse inadaptée de certains usagers le long de ce bout droit, elle propose d'installer quelques passages pour piétons à des endroits stratégiques, comme par exemple devant Les Charlettes ou devant la maison de la famille Yerly, ou encore devant la fromagerie. Il est important que les enfants qui n'ont pas l'opportunité d'utiliser les passages piétons, puissent traverser en toute sécurité.

M. François Jaquet partage cet avis et propose de poser la question au canton, sachant que les passages pour piétons ne sont pas de compétence communale, mais cantonale.

Mme Manuela Sauser demande si la commune va suivre les directives imposées par le Conseil fédéral au niveau de l'éclairage public et quand il est prévu de les mettre en vigueur.

M. Laurent Benoit répond que ça ne va pas tarder. Une mesure d'urgence est demandée par le canton. L'obligation d'éclairer les passages piétons sera levée.

3) Communications du Conseil communal

M. François Jaquet informe que les travaux de la route cantonale ont enfin commencé à la sortie du village. Pour cette automne, ceux-ci ne concerneront pas la route elle-même mais seront effectués hors de la chaussée actuelle. Le dossier va un peu avancer cet automne et continuera d'avancer au printemps 2023. Les travaux se poursuivront jusqu'à la gare des Coeudres Est. Le tronçon en direction des Ponts-de-Martel prendra un peu de temps, il sera vraisemblablement le dernier à être réalisé car il va nécessiter le déplacement de la voie de chemin de fer de manière à laisser un espace pour la route un peu plus large.

M. François Jaquet informe que les travaux de la chaussée de Marmoud sont terminés. La dernière séance de chantier a eu lieu le 22 septembre prochain.

M. André Meister informe que la demande d'accueil parascolaire est de plus en plus importante. Le Conseil communal a donc procédé à une demande d'augmentation de capacité, acceptée par le canton. A partir de cette rentrée scolaire, jusqu'à 40 enfants sur la période de midi et 30 enfants le reste de la journée pourront être accueillis. Vu la demande toujours croissante de la part des parents de pouvoir placer leurs enfants pendant qu'ils travaillent, une décision a été prise d'ouvrir le parascolaire la première semaine des vacances d'automne, la première semaine des vacances de Pâques et les deux premières semaines des vacances d'été.

M. Fritz Schmid informe que les travaux des sanitaires de la salle de spectacles sont terminés. Le chauffage et les toilettes ont été refaits au Temple. Les murs et le toit du bâtiment de la STAP ont été repeints suite à la pose des panneaux photovoltaïques.

Le président lève la séance à 20h00.

La Sagne, le 26 septembre 2022.

Les rapporteurs :
Florence Vermot – Inès Schmid - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président
Thierry Coita

La secrétaire
Justine Arnould